

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2017-2019

Entre

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie

Et

Le réseau Périnatalité Eure et Seine-Maritime,



Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-3, L6114-1, R 1435-30 et 31, D.6114-11 à 16, R6114-17, D6321-1 à 7 et R6123-52 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L162-45 ;

Vu l'instruction N°DGOS/PF3/R3/DGS/MC1/2015/227 du 3 juillet 2015 relative à l'actualisation et à l'harmonisation des missions des réseaux de santé en périnatalité dans un cadre régional ;

Vu le projet régional de santé (PRS) défini à l'article L. 1434-1 du code la santé publique, notamment le plan stratégique régional de santé (PSRS) défini à l'article L. 1434-2, le schéma régional de prévention défini à l'article L. 1434-5 et le schéma régional d'organisation des soins (SROS), défini aux articles L. 1434-7 et L. 1434-9 ;

Vu la convention constitutive et la charte du réseau ;

Il a été expressément convenu ce qui suit :

Titre 1. Objet du contrat

Article 1^{er} - Les fondements

Le réseau est un interlocuteur essentiel de l'ARS pour la mise en œuvre de la politique périnatale définie. Il offre un appui à cette dernière.

Le réseau de santé en périnatalité répond à l'ensemble des missions telles que définies dans l'instruction N°DGOS/PF3/R3/DGS/MC1/2015/227 du 3 juillet 2015 relative à l'actualisation et à l'harmonisation des missions des réseaux de santé en périnatalité dans un cadre régional.

Il contribue à la mise en œuvre de la politique nationale et régionale en santé périnatale et apporte son expertise à l'Agence régionale de santé de Normandie.

Il aide et accompagne les acteurs de l'offre de soins en santé périnatale.

Il est confié au réseau de périnatalité la mission de coordination du programme de vérification de l'audition des nouveau-nés.

Le contrat permet la déclinaison, par objectifs et par actions, des orientations régionales arrêtées par le directeur général de l'ARS.

Article 2 - Les orientations stratégiques propres au réseau périnatalité

Les orientations stratégiques destinées à améliorer et à renforcer la qualité et la sécurité de la prise en charge en périnatalité, retenues au terme de la négociation, sont :

- 1. Contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale et régionale en santé périnatale et apporter son expertise à l'Agence régionale de santé (ARS)**
 - Organiser la réponse aux demandes d'IVG ;
 - En lien avec l'ARS, décliner, en fonction de l'offre de soins locale, les parcours de soins identifiés en périnatalité par la HAS ;
 - Organiser des réunions régionales d'information, de partage et de retour d'expérience ;
 - Apporter son expertise à l'ARS de Normandie ;
- 2. Aider et accompagner les acteurs de l'offre de soins en santé périnatale**
 - Améliorer la qualité de l'offre en matière d'organisation, de coordination, d'évaluation de la prise en charge sur le territoire, et améliorer l'articulation ville-hôpital ;
 - Diffuser des informations tant vers les autorités sanitaires que vers le grand public ;
 - Former les professionnels de la santé périnatale ;
- 3. Coordonner le programme de vérification de l'audition des nouveau-nés.**

Les modalités de leur réalisation sont déclinées dans les annexes du présent contrat qui sont opposables.

Article 3 – L'évolution des organisations des deux réseaux périnatalité Calvados-Manche-Orne et Eure - Seine Maritime

La création de la région de Normandie au 1^{er} janvier 2016, par fusion des ex-régions Basse-Normandie et Haute-Normandie, comme la mise en place d'un projet régional de santé normand pour la période 2018-2023 conduisent à faire évoluer les organisations des deux réseaux initiaux vers la création d'un réseau périnatalité unique couvrant l'intégralité de la nouvelle région.

Les deux réseaux périnatalité engageront des travaux au cours de l'année 2018, identifiant, à partir de l'état des lieux, les perspectives en termes de structuration / missions / moyens et formuleront au 1^{er} janvier 2019, des propositions conjointes permettant de définir les modalités pratiques d'évolution de leurs organisations respectives, de leur structuration et de l'assurance des missions du futur réseau normand.

Titre 2. La mise en œuvre du contrat

Article 4 - Le suivi du contrat

a) La revue annuelle

Le contrat fait l'objet d'une revue annuelle.

Celle-ci a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des orientations stratégiques prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition des éventuels avenants prévus à l'article 4 ;
- la détermination, le cas échéant, des sanctions prévues à l'article 6.

L'examen contradictoire est mené sur la base du rapport annuel d'étape visé à l'article D. 6114-16 du code de la santé publique, produit par le réseau au plus tard le 31 mars de l'année n+1. Ce rapport comprend le rapport d'activité visé à l'article D.6321-7 du code de la santé publique.

La revue annuelle fait l'objet d'une lettre d'observations adressée par l'ARS au plus tard un mois après la date de la réunion.

L'Agence technique de l'information hospitalière (ATIH) rend disponible chaque année sur son site SNATIH les indicateurs traceurs prévus par le cahier des charges des réseaux de santé en périnatalité. Si le contrat prévoit le suivi d'indicateurs complémentaires, l'ARS fournit au réseau les moyens de leur calcul, notamment le cas échéant par un accès aux données régionales du PMSI.

b) Le rapport final

Conformément à l'article D. 6114-16 du code de la santé publique, le réseau transmet, au moment de sa demande de renouvellement du contrat, un rapport final d'exécution.

Article 5 - La révision du contrat

A la demande de la structure ou de l'ARS, les dispositions du contrat sont modifiées par voie d'avenant :

- pour prendre en compte les modifications substantielles de l'environnement de la structure, de l'offre de soins régionale ou des missions qui lui sont confiées dans le cadre du cahier des charges défini au niveau national;
- pour réviser le contenu des objectifs et des actions afin de tenir compte de nouvelles orientations politiques nationales ;

- pour intégrer l'accompagnement financier consenti par l'ARS destiné à la réalisation des orientations du contrat.

Article 6 - Les sanctions en cas d'inexécution partielle ou totale des engagements prévus au contrat

L'article R. 6114-17 du code de la santé publique détermine les conditions d'application des sanctions liées à une inexécution partielle ou totale des engagements figurant au présent contrat.

Le constat de l'inexécution est réalisé sur la base des échanges et conclusions de la revue annuelle visée à l'article 3.

Les sanctions peuvent notamment porter sur les cas d'inexécution des engagements mentionnés en annexe 1 du présent contrat.

Article 7 - La résiliation du contrat

Le contrat peut être résilié dans les conditions fixées par l'article R. 6114-17 du code de la santé publique.

Article 8 - Durée du contrat et entrée en vigueur

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.
Il prendra effet à compter du 01/01/2017

Fait à Caen, le

Signatures :

Directeur général de l'ARS


le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN

Le Président du réseau



Annexe 1 : Orientations stratégiques, objectifs opérationnels, actions et indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette annexe détermine la contribution du réseau de santé en périnatalité à l'atteinte des objectifs du PRS sur l'ensemble du territoire régional.

Elle permet de formaliser les orientations stratégiques retenues par l'ARS.

Dans le présent CPOM, ne seront spécifiées que les orientations stratégiques retenues dans le cadre du présent contrat et leur déclinaison en objectifs opérationnels pour lesquels des évolutions/actions spécifiques sont en cours ou attendues du réseau concerné.

I - Contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale et régionale en santé périnatale et apporter son expertise à l'Agence régionale de santé (ARS) :

1. En organisant des parcours de soins adaptés aux enjeux nationaux et régionaux :

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
	Améliorer le parcours de soins pour les femmes en demande d'IVG	En lien avec la plateforme d'information et d'orientation, tenir à jour les ressources existantes (planning des lieux fermés et ouverts, professionnels présents) par territoire de santé en localisant les acteurs (annuaire opérationnel), y comprise en périodes de congés	Annuaire opérationnel des ressources et nombre annuel de mises à jour Indicateur n° 16	2017
	Informer les professionnels	Organiser une réunion régionale biannuelle d'information et d'échange sur l'IVG	Nombre de participants Indicateur n° 11	2018
Organiser la réponse aux demandes d'IVG	Informier les femmes sur leur droit, les lieux et les acteurs, le parcours type et les différentes méthodes	Rédiger une page commune dédiée à l'IVG avec le réseau périnatalité 14 50 61 (pour les professionnels)	Nombre de vue sur cette page Indicateur n° 14	2018
		Rédiger une page commune dédiée à l'IVG avec le réseau périnatalité 14 50 61 (pour le public)	Nombre de vue sur cette page Indicateur n° 14	2018
		Diriger vers les sites www.ivg.gouv.fr et www.iglesadresses.org	Liens opérationnels www.normandie.ars.sante.fr	2017
	Renforcer le recueil et l'analyse des données	Mettre en place des enquêtes ponctuelles itératives par territoire de santé auprès des professionnels (ex : délai 1 ^{er} contact avec la femme / 1 ^{ère} consultation et 1 ^{er} RDV / réalisation de l'acte, trajet domicile / lieux de l'IVG)	Nombre d'enquêtes Résultats	2019

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
	Rédiger un protocole régional d'urgence et un parcours de prise en charge pour les IVG dites tardives (12-14 SA) Indicateur n° 2	Organiser les réunions du groupe de travail « Orthogénie / Contraception » pour rédiger le protocole d'urgence en collaboration avec les acteurs des 5 départements normands et le réseau périnatalité 14 50 61	Nombre de réunions Indicateur n° 3 Nombre de participants Présentation des résultats lors des réunions biannuelles Indicateur n° 11	2018
	Développer l'offre de l'IVG médicamenteuse	Concevoir et rédiger un protocole de formation à l'IVG médicamenteuse à l'échelle de la Normandie en collaboration avec le réseau périnatalité 14 50 61	Protocole régional rédigé et diffusé Indicateur n° 14	2018
Organiser la réponse aux demandes d'IVG		Créer un lien pour le dépôt simple sur le site Internet de commentaires libres du public et des professionnels (pas de réponse à rendre).	Nombre de messages reçus Résultats Indicateur n° 14	2017
	Repérage des dysfonctionnements sur le parcours de soins des demandes d'IVG	Mettre en place une enquête de satisfaction anonyme auprès des femmes chaque premier mois de trimestre (Janv. Avr. Juil. Oct.) à déposer dans une urne scellée dans chaque centre réalisant des IVG. Enquête portant sur la phase préalable à la réalisation de l'acte d'IVG.	Nombre d'enquêtes récupérées Résultats Indicateur n° 14	2018

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
	Organiser les réunions du groupe de travail pluridisciplinaire « Addictions et périnatalité »	Nombre de réunions donnant lieu à un compte-rendu Indicateur n° 3 Nombre de participants Indicateur n° 11	Nombre de réunions donnant lieu à un compte-rendu Indicateur n° 3	2017
En lien avec l'ARS, décliner, en fonction de l'offre de soins locale, les parcours de soins identifiés en périnatalité par la HAS	Favoriser la prise en charge des femmes présentant une/des addictions	Mettre au point des modalités d'actions, des protocoles avec les professionnels de santé par territoire de santé Indicateur n° 11 Protocoles rédigés Indicateur n° 14	Nombre de rencontres donnant lieu à un compte-rendu Indicateur n° 3 Nombre de participants Indicateur n° 11 Protocoles rédigés Indicateur n° 14	2018
	Appréhender l'adéquation des transferts maternels (in utero et post-partum) et néonataux	Rédiger une page dédié sur le nouveau site Internet du réseau Indicateur n° 14	Nombre de vue sur cette page Indicateur n° 14	2017
		Faire un état des lieux des moyens et des ressources et mettre à jour les parcours de soins (annuaire) Indicateur n° 16	Annuaire réalisé par territoire de santé Indicateur n° 16	2017
		Mettre à disposition la cartographie des ressources (annuaire sur site Internet)	Nombre de vue sur cette carte Indicateur n° 16	2017
		Améliorer l'orientation des parturientes et des nouveau-nés dans le cadre de la gradation des soins	Annuaire des maternités sur le site Internet Indicateur n° 16 Nombre annuel d'accouchements : - Out-birth Indicateur n° 6 - In-birth Indicateur traceur n° 9	2017

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
		<p>Nombre de transferts maternels</p> <p>Indicateur n° 5</p> <p>Nombre de transfert néonatals</p> <p>Indicateur traceur n° 11</p> <p>Nombre de transferts néonatals</p> <p>Indicateur traceur n° 12</p> <p>Rédaction d'une note de synthèse sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure</p>	<p>Nombre de transferts</p> <p>Indicateur n° 5</p> <p>Nombre de transferts maternels</p> <p>Indicateur traceur n° 11</p> <p>Nombre de transferts néonatals</p> <p>Indicateur traceur n° 12</p> <p>Rédaction d'une note de synthèse sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure</p>	2017
En lien avec l'ARS, décliner, en fonction de l'offre de soins locale, les parcours de soins identifiés en périnatalité par la HAS	<p>Favoriser le repérage précoce et la prise en charge des dyades mère-enfant à risque de développer un trouble de la relation précoce</p>	<p>Organiser les réunions du groupe de pluridisciplinaire travail « Psychopathologie de la parentalité »</p> <p>Identifier les ressources locales disponibles par territoire de santé (annuaire)</p> <p>Mettre à disposition la cartographie des ressources (annuaire sur site Internet)</p>	<p>Nombre de rencontres donnant lieu à un compte-rendu</p> <p>Indicateur n° 3</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Indicateur n° 11</p> <p>Annuaire disponible</p> <p>Indicateur n° 16</p>	<p>2017</p> <p>Indicateur n° 16</p>
Promouvoir le suivi des enfants vulnérables au-delà de la période périnatale lorsque leur état de santé ou leur handicap le justifie, dans la limite de 6 à 8 ans		<p>Rédiger les parcours de soins adaptés pour les enfants vulnérables</p> <p>Identifier les ressources locales disponibles par territoire de santé (annuaire) et les rendre disponible pour les professionnels sur le site Internet</p>	<p>Nombre de vue sur cette carte</p> <p>Indicateur n° 16</p> <p>Nombre de documents</p> <p>Indicateur n° 1</p> <p>Nombre de mises à jour</p> <p>Indicateur n° 16</p> <p>Nombre de vue sur cette carte</p> <p>Indicateur n° 16</p>	<p>2017</p> <p>Indicateur n° 1</p> <p>2018</p> <p>Indicateur n° 16</p> <p>2017</p>

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
	Mettre à jour la liste des échographistes agréés (annuaire)	Mettre à jour la liste des échographistes agréés (annuaire)	Annuaire mis à jour Indicateur n° 16	2017
	Mettre à disposition la cartographie des ressources (annuaire sur site Internet)	Rédiger une page dédié sur le site Internet du réseau (professionnels et usagers) commune aux deux réseaux périmatéralité	Nombre de vue sur cette carte Indicateur n° 16	2017
En lien avec l'ARS, décliner, en fonction de l'offre de soins locale, les parcours de soins identifiés en périmatéralité par la HAS	Coordonner le dépistage de la Trisomie 21 Créer et diffuser des outils d'information (professionnels et usagers)	Créer et diffuser des outils d'information (professionnels et usagers)	Liste des nouveaux outils et supports Indicateur n° 14	2018
	Promouvoir, soutenir et accompagner l'allaitement maternel auprès des professionnels (en cohérence et complémentarité du site www.perinat-france.org)	Favoriser en région les actions et manifestations visant à promouvoir l'allaitement maternel lors de la SMAM et les recenser	Nombre d'opérations d'appui réalisées Indicateur n°10	2017
		Organiser les réunions du groupe de travail « Allaitement maternel »	Production d'une note de synthèse annuelle sur la SMAM en région Nombre de rencontres donnant lieu à un compte-rendu Indicateur n° 3	2017
			Nombre de participants Indicateur n° 11	

2. En contribuant à l'animation de la politique nationale et régionale en santé périnatale :

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
Mettre à jour les connaissances sur des sujets identifiés par les autorités sanitaires	Organiser une réunion annuelle pour les professionnels du secteur ambulatoire	Nombre de rencontres donnant lieu à un compte-rendu Indicateur n° 3 Nombre et qualité des participants Indicateur n° 11	Nombre de rencontres donnant lieu à un compte-rendu Indicateur n° 3 Nombre et qualité des participants Indicateur n° 11	2017
Échanger les pratiques	Organiser une réunion annuelle pluridisciplinaire « l'après-midi du réseau »	Nombre de rencontres donnant lieu à un compte-rendu Indicateur n° 3 Nombre et qualité des participants Indicateur n° 11	Nombre de rencontres donnant lieu à un compte-rendu Indicateur n° 3 Nombre et qualité des participants Indicateur n° 11	2017
Organiser des réunions régionales d'information, de partage et de retour d'expérience	Organiser des réunions de groupes de travail par thématique : <ul style="list-style-type: none">- Allaitement maternel- Addictions et périnatalité- Soutien à la parentalité- Dépistage et prévention des handicaps de l'Enfant (CAMSP)- Parcours dépistage de la surdité néonatale- IVG et contraception- Aide médicale à la procréation, préservation de la fertilité- Et une fois par an : organisation de l'activité pour les sages-femmes cadres de maternité et des Centres périnataux de proximité) Informer, partager et harmoniser les pratiques en fonction des priorités définies avec l'ARS de Normandie	Nombre de réunions (compte-rendu) Indicateur n° 3 Nombre et qualité des participants Indicateur n° 11 Liste des nouveaux outils produits, supports et protocoles par groupe de travail Indicateur n° 14	2018 pour les groupes de travaux relatifs à l'organisation de l'activité gynécologique et obstétricale	

3. En apportant son expertise à l'ARS :

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
Mission de veille et d'alerte et de repérage de la fragilité de l'offre en périnatalité	<p>Signaler les dysfonctionnements graves et les EIG dont le réseau a connaissance</p> <p>Evaluer par territoire la fragilité de l'offre (difficulté d'accès aux soins, départ de professionnels...)</p>	<p>Nombre de dysfonctionnements graves et Nombre d'EIG</p> <p>Production d'un diagnostic territorial partagé</p>	<p>Nombre annuel d'accouchements survenus de manière inopinée hors établissement</p> <p>Indicateur n° 4</p>	<p>2017</p> <p>2018</p>
Apporter son expertise à l'ARS	Recueillir les données auprès des maternités		<p>Nombre de réunions auxquelles le réseau a participé</p> <p>Indicateur n° 3</p> <p>Nombre et qualité des participants</p> <p>Indicateur n° 11</p>	<p>2017</p> <p>2017-2018</p>
	Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du volet Périnatalité du Schéma Régional de Santé	Participer à la déclinaison du parcours périnatalité et petite enfance		

II. Aider et accompagner les acteurs de l'offre de soins en santé périnatale :

1. En offrant un appui méthodologique aux acteurs locaux de la périnatalité en matière d'organisation, de coordination et d'évaluation de la prise en charge sur le territoire :

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
Améliorer la qualité de l'offre en matière d'organisation, de coordination, d'évaluation de la prise en charge sur le territoire, et améliorer l'articulation ville-hôpital	Organiser le recueil des indicateurs auprès des maternités	Proposé une fiche de recueil annuelle des données et recueillir ces données auprès des maternités	Annexe n° 6 dont : Nombre de transferts intrauterin, néonataux et retransferts	2017
Organiser des revues de morbidité/mortalité (RMM) dans l'ensemble du champ considéré	Poursuivre l'analyse de dysfonctionnement dans la prise en charge des femmes et des nouveau-nés en établissement de santé Seine-Maritime et Eure et viser l'organisation d'une RMM régionale normande à échéance du CPOM	Poursuivre l'analyse de dysfonctionnement dans la prise en charge des femmes et des nouveau-nés en établissement de santé Seine-Maritime et Eure et viser l'organisation d'une RMM régionale normande à échéance du CPOM	Nombre de RMM réalisées (compte-rendu) Indicateur n° 8 Nombre et qualité des participants	2019

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
	Coordonner le suivi à long terme des enfants vulnérables en lien avec les secteurs pédiatrique libéral et hospitalier et le secteur médico-social (PMI, CAMSP)	Former les médecins pédiatres et généralistes volontaires pour ces suivis en harmonisant les outils et les protocoles avec le réseau périnatalité 14 50 61	Nombre de formations réalisées Indicateur n° 3 Nombre et qualité des professionnels formés Indicateur n° 11	2018
Améliorer la qualité de l'offre en matière de d'organisation, coordination, d'évaluation de la prise en charge sur le territoire, et améliorer l'articulation ville-hôpital	Évaluer la communication interprofessionnelle (ville-hôpital)	Inclure et recenser les enfants suivis	Nombre d'enfants vulnérables suivis Indicateur n° 7	2017
	Communiquer sur la prise en charge des sorties précoces (PRADO et HAD)	Mettre en place par an une enquête ponctuelle multifocale de satisfaction auprès des professionnels concernant un frein identifié à la fluidité des liens ville-hôpital	Rapport d'enquête annuelle Indicateur n° 14	2019
Apporter une aide méthodologique opérationnelle structures		Mettre à disposition la cartographie des ressources (annuaire sur site Internet)	Réalisation des cartes et annuaires et nombre de vue sur cette page Indicateur n° 16	2018
		Recenser les séances de simulation à la réanimation du nouveau-né en salle de naissance en partenariat avec le MTC (Médical Training Center) de Rouen	Nombre de formations réalisées Indicateur n° 14 Nombre de professionnels formés Indicateur n° 11	2017
		Améliorer la prise en charge des transferts maternels et néonataux	Nombre de transferts intrauterin, néonataux et retransferts Indicateur n° 5	2017

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
	Exercer une veille active sur le nombre de césariennes programmées à terme, en réalisant des audits cliniques ciblés	Nombre de césariennes programmées / an et par structure périnataux Annexe n° 6	Nombre de césariennes programmées / an et par structure périnataux (indicateurs)	2017 2018

2. En formant les professionnels de la santé périnatale :

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
Promouvoir l'entretien prénatal précoce (EPP)	Proposer une formation aux professionnels de santé sur l'évaluation des pratiques professionnelles et s'assurer de sa mise en place	Nombre de formations réalisées Nombre de professionnels formés Indicateur n° 11 Nombre d'EPP réalisés par territoire <i>Annexe n° 6</i>		2019
Améliorer la prise en charge des hémorragies de la délivrance (HPP)	Diffuser le protocole d'HPP et veiller à son application ; communiquer annuellement les taux d'HPP auprès de chacune des maternités	Nombre d'audits cliniques Indicateur n° 15 Nombre d'HPP / an et par structure <i>Annexe n° 6</i>		2018
Organiser des formations	Développer l'offre de l'IVG médicamenteuse en ville	Nombre de formations réalisées Indicateur n° 3 Nombre de professionnels formés Indicateur n° 11 Nombre de professionnels ayant passé convention		2017
Améliorer le dépistage et la prise en charge des enfants présentant des troubles des apprentissages	Organiser des formations pour les professionnels à l'évaluation EDA	Nombre de formations réalisées Nombre et qualité des professionnels formés Indicateur n° 11		2017
Améliorer la qualité du dépistage échographique anténatal régional	Organiser une journée normande d'échographie dont le programme comprendra un	Nombre et qualité des professionnels présents Indicateur n° 11 Indicateurs qualité des		2019

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
Organiser des formations	<p>retour sur les échographies de dépistage de la Trisomie 21 globalisant les résultats de l'Agence de la Biomédecine</p> <p>Suggérer aux professionnels dont la MoM est <0,80 de recourir à une formation OGDPC spécifique</p>	<p>échographistes dont le numéro est attribué par le réseau</p>		
	<p>Améliorer la qualité du codage en périnatalité</p>	<p>Organiser conjointement avec le réseau 14 50 61, des formations d'aide au codage PMSI pour les professionnels de la périnatalité</p>	<p>Nombre de formations réalisées</p> <p>Nombre et qualité des professionnels formés</p> <p>Indicateur n° 11</p>	2019

3. En diffusant des informations ascendantes et descendantes :

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
Identifier les organisations innovantes et reproductibles et les signaler à l'ARS de Normandie et à la FFRSP	Participer aux enquêtes ponctuelles de la FFRSP Participer aux réunions et rencontres organisées par le FFRSP au niveau national	Résultats des enquêtes nationales Nombre de réunions	Résultats des enquêtes nationales Nombre de réunions	2017 2017
Diffuser recommandations	Mettre à jour régulièrement le site Internet du réseau et/ou diffuser des notes complémentaires aux membres du réseau (mailing)	Production ou mise à jour annuelle des recommandations, documents d'information Indicateur n° 16	Production ou mise à jour annuelle des recommandations, documents d'information Indicateur n° 16	2017
Diffuser des informations internationaux, préconisations régionales ou locales	Informier les professionnels de santé sur le rôle et les services mis à leur disposition par le réseau par le biais du site Internet	Production ou mise à jour annuelle d'un ou plusieurs annuaires, documents d'information... Indicateur n° 16	Production ou mise à jour annuelle d'un ou plusieurs annuaires, documents d'information... Indicateur n° 16	2017
Améliorer la promotion et la visibilité du réseau	Rédiger une lettre d'information semestrielle	Lettres d'information semestrielle Indicateur n° 14	Lettres d'information semestrielle Indicateur n° 14	2017
Élaborer, mettre à jour et mettre à la disposition des professionnels susceptibles de recevoir les femmes enceintes et les nouveau-nés (notamment les services d'urgence), un annuaire des ressources locales	Mettre à jour régulièrement les annuaires des ressources locales sur le site Internet du réseau	Production ou mise à jour annuelle d'un ou plusieurs annuaires, documents d'information Indicateur n° 16	Production ou mise à jour annuelle d'un ou plusieurs annuaires, documents d'information Indicateur n° 16	2017

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
		Informier tous les échographistes de leurs résultats dont la médiane de MoM (fournie par l'ABM) en lien avec les Centres de Pluridisciplinaires de diagnostic prénatal de Rouen et du Havre	Nombre d'échographistes ayant une médiane de MoM < 0,80	2017
Coordonner le dépistage de la Trisomie 21		Production et mise à jour bissannuelle de la liste des échographistes agréés	Annuaires, documents d'information accessibles sur le site Internet du réseau Indicateur n° 16	2017
Diffuser des informations tant vers les autorités sanitaires que vers le grand public	Alimenter le système d'information régional en santé périnatale	Rédiger et mettre en commun une page dédiée au dépistage anténatal pour les professionnels avec le réseau périnatalité 14 50 61	Production ou mise à jour annuelle, documents d'information Indicateur n° 16	2018
		Recueillir les indicateurs annuellement auprès des maternités du territoire de Seine-Maritime et de l'Eure	Indicateurs périnataux Annexe n° 6	2017
		Analyser les données du PMSI conjointement avec le réseau périnatalité du Calvados, de la Manche et de l'Orne	Note d'analyse annuelle Indicateur n° 12 Indicateurs traceurs Annexe n° 5	2017 <i>2018</i>
	Promouvoir l'entretien prénatal précoce	Rédiger conjointement avec le réseau périnatalité 14 50 61, une rubrique spécifique accessible sur le site Internet des deux réseaux	Page rédigée, accessible Indicateur n° 14	2018

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
Promouvoir, soutenir et accompagner l'allaitement maternel	Rédiger conjointement avec le réseau périnatalité 14 50 61, une rubrique spécifique accessible sur le site Internet des deux réseaux	Page rédigée, accessible Indicateur n° 14	2018	
Diffuser des informations tant vers les autorités sanitaires que vers le grand public	Mettre à disposition la cartographie des ressources (annuaire)	Nombre de vue sur cette carte Indicateur n° 16	2017	
	Recenser et mettre à disposition un annuaire des ressources locales pour des femmes en situation particulière (Interprétariat, accessibilité, PASS,...)	Nombre de vue sur cette carte Indicateur n° 16	2017	
	Participer à l'information des couples sur les parcours de soins (grossesse physiologique ou grossesse pathologique/à risque, suivi des enfants vulnérables)	Rédiger conjointement avec le réseau périnatalité 14 50 61, une rubrique spécifique accessible sur le site Internet des deux réseaux	Nombre de vue sur cette page Indicateur n° 16	2018

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
	Créer une page dédiée régionale sur le site Internet du réseau (professionnels et usagers), commune aux deux réseaux de périmatéité	Identifier les ressources locales disponibles par territoire de santé (annuaire) Mettre à disposition la cartographie des ressources (annuaire sur site Internet)	Annuaire disponible Indicateur n° 16	2017
Coordonner le dépistage néonatal de la surdité	Promouvoir le dépistage néonatal de la surdité	Créer et diffuser des outils d'information régionale en lien avec l'ANDPHE (professionnels et usagers)	Nombre de vue sur cette carte Indicateur n° 16	2017
	Harmoniser les modalités de dépistage de la surdité néonatale permanente au niveau régional	Organiser la formation initiale et continue des professionnels au niveau de la Normandie, en collaboration avec l'ANDPHE et le réseau périnatalité 14 50 61	Liste des nouveaux outils et supports Indicateur n° 14	2018
	Apporter une aide régionale à l'ARS en termes de prise en charge des nouveau-nés dépistés et de leurs parents	Passer convention avec les établissements exerçant l'activité de maternité ou néonatalogie pour assurer la coordination, la formation et l'achat du matériel	Nombre de formations Indicateur n° 14 Nombre de professionnels formés Localisation des formations Indicateur n° 11	2017
		Rédiger les parcours de soins adaptés pour les enfants atteints de surdité néonatale permanente et l'accompagnement médico-social et éducatif disponible sur la Seine-Maritime, l'Eure, le Calvados, la Manche et	Nombre de conventions tripartites signées	2018

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier opérationnel
Coordonner le dépistage néonatal de la surdité	<p>l'Orne en lien avec le réseau de périnatalité 14 50 61</p> <p>Informer Santé Publique France</p>	<p>Rédiger un rapport d'activité annuel spécifique pour le dépistage néonatal de la surdité</p>	<p>Note d'analyse annuelle Indicateur n° 12</p>	2017

Annexe 2 : Financement

Cette annexe a pour vocation de tracer l'ensemble des financements consentis au réseau, y compris s'agissant de prestations dérogatoires. Les financements prévisionnels peuvent y être décrits afin de donner une visibilité aux gestionnaires, mais les engagements de l'ARS seront pris sous réserve de l'annualité budgétaire. Une décision attributive de financement détermine annuellement les sommes à verser au titre de l'exercice.

Fonds régional d'intervention	Montant 2017
Mission réseau de santé	206 000€
Mission dépistage de la surdité	52 093€

Annexe 3 : Annexe documentaire

Cette annexe non opposable a pour vocation de lister l'ensemble des documents stratégiques existants :

- La convention constitutive du réseau (article D6321-5 du CSP)
- Le dossier de demande de subvention, CERFA 12156*4 (article D6321-6 du CSP)
- Les documents comptables (article L 612-4 du Code de commerce)
- Les autres engagements conventionnels pris par le réseau (conventions tripartites, coordination du programme de vérification de l'audition des nouveau-nés)

Annexe 4 : Indicateurs d'activité du RSP

- 1) Nombre de documents produits ou actualisés dans l'année décrivant les parcours de santé adaptés, part des nouveau-nés dans une structure adaptée.
- 2) Nombre de protocoles de prise en charge des IVG dites tardives.
- 3) Nombre d'actions impliquant les professionnels du secteur ambulatoire.
- 4) Nombre annuel d'accouchements survenus de manière inopinée hors établissements.
- 5) Nombre de transferts in-utéro, néonataux et retransferts réalisés dans l'année.
- 6) Proportion de naissances « out-born » (en dehors des types de soins correspondant à la gravité des soins néonatals).
- 7) Nombre d'enfants vulnérables dont le suivi est coordonné par le réseau.
- 8) Nombre de RMM réalisées et nombre d'actions correctrices proposées.
- 9) Nombre d'établissements de santé publics et privés ayant mis en place une organisation pour accompagner la sortie de maternité de toute femme.
- 10) Nombre d'opérations d'appui réalisées dans l'année, liste des thématiques abordées dans le cadre de ces opérations d'appui, nombre de demi-journées d'ETP mobilisées pour réaliser les opérations d'appui (temps de préparation et d'intervention).
- 11) Nombre de professionnels (par profession et secteur d'activité) ayant participé dans l'année à des activités (formations cognitives et analyses de pratiques) validantes, organisées par le RSP, par thème de formation.
- 12) Production, éventuellement en lien avec les ORS, d'une note d'analyse annuelle de la situation périnatale de la région incluant les indicateurs traceurs figurant dans le tableau de bord joint en annexe.
- 13) Taux d'EPP réalisés chaque année et statut des professionnels à l'aide d'enquêtes ad hoc ou de relevé systématique.
- 14) Liste des nouveaux outils et supports destinés aux professionnels ou aux femmes enceintes créés dans l'année.
- 15) Nombre d'audits cliniques mesurant l'appropriation des recommandations qui ont été accompagnés par le RSP dans l'année.
- 16) Production ou mise à jour annuelle d'un ou plusieurs annuaires, documents d'information auprès des professionnels et des usagers.

Annexe 5 : Indicateurs traceurs

1. Accouchements multiples
2. Âge maternel
3. Prématurité
4. Faible poids de naissance
5. Mortinatalité
6. Mortalité néonatale
7. Mortalité périnatale
8. Mode d'accouchement
9. Conformité du lieu de naissance des nouveau-nés nés (naissance dans le « bon niveau » ou « in born »)
10. Hémorragies du post-partum : actes marqueurs
11. Transferts maternels (TIU et TPP)
12. Transferts néonataux
13. Présentation du nouveau-né

Source : Pour tous les indicateurs, la source est le PMSI.

Annexe 6 : Indicateurs périnataux

Nom de l'établissement	Type	-
Items	Nb	%
Nombre total d'accouchements (femmes)		-
Nombre total de naissances ≥ 22 SA (MFIU et IMG inclus)		-
Nombre d'IMG ≥ 22 SA		-
Nombre de MFIU ≥ 22 SA (hors IMG) et DC pendant le travail		-
Nombre de naissances vivantes ≥ 22 SA		-
Nombre de morts en salle de naissance (nés vivants) ≥ 22 SA		-
Nombre d'enfants ≥ 22 SA et < 37 SA		-
dont nombre d'enfants ≥ 22 SA et < 33 SA		-
Nombre total d'IVG		-
dont nombre d'IVG médicamenteuses		-
Nombre total et/ou % de grossesses multiples		-
dont nombre et/ou % de grossesses gémellaires		-
dont nombre et/ou % de grossesses triples		-
Nombre et/ou % de césariennes		-
dont nombre et/ou % de césariennes programmées		-
dont nombre et/ou % de césariennes en urgence		-
Nombre et/ou % d'extractions instrumentales (forceps + ventouses)		-
Nombre et/ou % d'épisiotomie		-
Nombre et/ou % d'HPP (> 500 ml)		-
Nombre de morts maternelles		-
Nombre d'entretien prénatal précoce (du 4 ^{ème} mois)		-
Nombre d'enfants trisomiques 21 nés		-
Nombre de femmes qui allaitent à la sortie de maternité		-
Items pour les maternités de type I	Nb	-
Nombre total de TIU envoyés		-
Nombre de TIU envoyés vers maternités de type II		-
Nombre de TIU envoyés vers maternités de type III		-
Nombre de détransferts mères		-
Nombre de détransferts bébés		-
Nombre de transferts néonataux inter-établissement		-
Nombre de transferts postpartum (embolisation, réa...)		-
Nombre de rapprochements mère-enfant		-
Items pour les maternités de type II	Nb	-
Nombre de TIU envoyés vers maternités de type III		-
Nombre de TIU reçus des maternités de type I		-
Nombre de femmes ayant bénéficiées de Télémonitoring à domicile		-
Nombre de détransferts mères		-
Nombre de détransferts bébés		-
Nombre de transferts néonataux inter-établissement		-
Nombre de transferts postpartum (embolisation, réa...)		-
Nombre de rapprochements mère-enfant		-

Items pour les maternités de type III	Nb	-
Nombre total de TIU reçus		-
Nombre de TIU reçus des maternités de type I		-
Nombre de TIU reçus des maternités de type II		-
Nombre de TIU reçus des maternités de type III		-
Nombre de TIU reçus de maternité de type inconnu		-
Nombre de femmes ayant bénéficiées de Télémonitoring à domicile		-
Nombre de détransferts mères		-
Nombre de détransferts bébés		-
Nombre de transferts néonataux inter-établissement		-
Nombre de transferts postpartum (embolisation, réa...)		-
Nombre de rapprochements mère-enfant		-

Annexe 7 : Indicateurs péristat

Catégorie	Essentiels	Recommandés	Recommandés et à développer
Santé périnatale	E1. Taux de mortalité* E2. Taux de mortalité néonatale* E3. Taux de mortalité infantile* E4. Distribution du poids de naissance** E5. Distribution de l'âge gestationnel***	R1. Prévalence de certaines anomalies congénitales (trisomie 21 et anomalies du tube neural) R2. Distribution du score d'Apgar à 5 minutes	D1. Causes de décès périnataux D2. Prévalence des paralysies cérébrales D3. Prévalence des encéphalopathies ischémiques hypoxiques
Santé maternelle	E6. Taux de mortalité maternelle (selon l'âge et le mode d'accouchement)	R3. Taux de mortalité maternelle par causes obstétricales	D4. Prévalence de la morbidité maternelle sévère D5. Prévalence des lésions du périnée D6. Prévalence des incontinences fécales D7. Dépression du post-partum
Caractéristiques de population ou facteurs de risque	E7. Taux de grossesses multiples E8. Distribution de l'âge maternel E9. Distribution de la parité	R4. Proportion de femmes qui fument pendant la grossesse R5. Distribution du niveau d'études maternelles	D8. Distribution du pays d'origine de la mère
Système de soins	E10. Distribution des naissances selon le mode d'accouchement (selon la parité, le nombre de fœtus, la présentation fœtale et un antécédent de CS)	R6. Pourcentage de grossesses faisant suite à un traitement de l'infertilité R7. Distribution de l'âge gestationnel à la première consultation prénatale R8. Distribution des naissances selon le type de début du travail R9. Distribution des lieux de naissance R10. Pourcentage des enfants allaités après la naissance R11. Pourcentage de naissances très prématurées dans un établissement sans service de réanimation néonatale	D9. Indicateur de soutien maternel D10. Indicateur de satisfaction maternelle D11. Proportion d'accouchements par une sage-femme D12. Proportion d'accouchements sans intervention médicale

(*) selon l'âge gestationnel (AG), le poids et le nombre de fœtus

(**) selon le statut vital, l'AG et le nombre de fœtus

(***) selon le statut vital et le nombre de fœtus

Zeitlin J, Wildman K, Bréart G. Indicators to monitor and evaluate perinatal health in Europe. Eur J Obstet Gynec Reprod Biol 2003, 111 suppl : S13